



Procédure d'une plainte pour escroquerie

Par **gigi69**, le **05/06/2012** à **00:06**

Bonjour, rnrnetant heritiere avec mes frere et soeur, suite au decé de notre grand mere qui nous a succeder des biens immobiliers. notre beau pere a reussi a nous faire signé moi et mon frere un mondat pour vendre une des maison; ma soeur nous confirme qu'elle n'a jamais signé et qu'elle n'etait pas au courant de la vente d'ailleur nous aussi de puis 1991 la date de la signature des mondats. et c'est qu'en 2009 qu'on a su par le biai de notre é notaire que la maison a été vendu et que l'argent a été versé dans un compte a la BNP que notre beau pere a ouvert a nos noms(compte commun) dans le relevé de compte qui nous a été fourni par le notaire il y avait le montant de 360000Ff diviser par trois. après contacte de la banque ils nous ont confirmé que le compte a été cloturé et qu'ils ne peuvent faire des recherche +10ans. Une assistante juridique aui suivie notre dossier a contacté notre beau pere pour savoir quoi. ce dernier a avoué avoir utilisé l'argent pour nous élevé. alors que ce n'etait pas vrai car c'etait moi qui payais tout meme le loyer et le pire le loyer je le lui paye car la maison lui appartenait (quittance de loyé a l'appui).rnla plainte date d avril 2009 et pas de reponse jusqu'a ce jour.rnla question est:rnpuis je deposé une plainte avec constitution partie civil?rnpuis je poursuivre le notaire pour complicité et defaut de conseil?, sachant que la valeur de nos biens s'est dégradée en plus il n'a pas procedé au partage et l'invetaire surtout que notre grand mere disposé de biens precieux. merci de nous repondre.